AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-5-69 920060

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

2ème supplément au bulletin N° 104 de Mai 1969 — 20 Mai 1969 — page 15

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU - Etendre le premier traitement à toutes les vignes situées dans des bas-fonds ou sur de faibles pentes. Renouveler au terme de 10 à 12 jours les traitements déjà appliqués.

BLACK-ROT - (zones contaminées) Le risque de contamination reste important. Renouveler les traitements tous les 12 ou 13 jours, ou moins en cas de fortes précipitations.

VERS DE LA GRAPPE

1°- Régions 124, 134, 141 et 147: avancer le traitement "curatif" à la période du 22 au 25 mai en raison de l'accélération de l'évolution; d'autant plus qu'en première génération la distinction entre "préventif" et "curatif" est peu significative, les dégâts sur les grappes florales étant rapidement graves.

2°- Régions 9, 12 = 21, 22, 23, 24, 26, 31, 35, 36, 37 = 40, 41, 43, 46, 52 = 81, 85, 87= 101, 102, 103, 107, 110, 111, 115, 119, 121 = 122, 125, 129, 130, 135 = 151: appliquer un premier traitement entre le 22 et le 25 mai, quel que soit le produit utilisé.

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - Dans les régions chaudes et moyennes, (en fait toutes celles qui ont été touchées jusqu'à maintenant par les avis "vers de la grappe", sur ce bulletin et le précédent), on pourra suspendre provisoirement la protection à partir du 27 mai sur toutes les plantations où absolument aucune tache n'a pu être décelée à cette dernière date. Dans tous les autres cas la protection sera maintenue à intervalles de 6 à 14 jours suivant l'importance des précipitations.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - En pépinières seulement un premier traitement devra être appliqué avant le 24 mai dans toutes les régions citées à la rubrique "vers de la grappe" de ce bulletin et du précédent. Dans les autres régions, attendre un avis ultérieur.

MOUCHE DE LA CERISE - On doit envisager cette année le traitement non seulement des variétés tardives mais également de celles de précocité moyenne en raison du retard de la végétation sur l'évolution des parasites. On utilisera soit le D.D.T. environ 8 jours avant le rougissement du fruit, soit un des autres produits de la liste au début de ce stade.

On pourra adjoindre un fongicide pour éviter les dégâts de la Moniliose.

SESIE DU GROSEILLIER - Appliquer un traitement dès réception (méthylparathion, D.D.T. ou Lindane)

VER DES FRAMBOISES - ANTHRACNOSE ET DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - OIDIUM DU CASSISSIER - Entreprendre ou poursuivre la protection.

BACTERIOSE DU NOYER - Bien que le traitement préfloral ait aussi une importance certaine nous recommandons spécialement l'application d'un traitement fongicide (produit cuprique à 200gr/hl seulement de cuivre-métal) au début de la floraison, renouvelé à la fin de celle-ci (dessèchement des stigmates).

P 61

LES DESHERBAGES EN CULTURES MARAICHERES

I - ASPERGES

- Diquat ou Paraquat 0kg800 m.a./ha s'utilise avant la récolte lorsque les adventices sont jeunes.

- Diuron 1kg500 m.a./ha ne doit être employé que sur asperges âgées de plus de 3 ans et après le buttage.

- Monuron 1kg500 m.a./ha s'emploie avant la récolte ou après le débuttage.

- Simazine 2kg500 m.a./ha à utiliser sur asperges âgées de plus de 3 ans, après le buttage ou après le débuttage.

II - CAROTTES

a) en pré levée: Cycluron + B.I.P.C. 5l.de produit commercial /ha (après le semis)
Dimexan 8kg000 m.a./ha (quelques jours avant la levée)
Diquat 0kg800 m.a./ha (juste avant la levée)
Chloroxuron 3kg500 m.a./ha (dès la germination jusqu'au stade plantules des adventices)
Linuron 0kg750 m.a./ha (du semis jusqu'au stade 2 feuilles)
Monalide 4kg000 m.a./ha (de l'émergence jusqu'au stade 2 feuilles des adventices)
Prométryne 1kg500 m.a./ha (" " " " " ")

b) après la levée sur adventices au stade cotylédonaire
Linuron - Monalide - Prométryne aux doses indiquées

c) après la levée sur adventices jeunes
Solan 4l500/ha - Huile de pétrole 300 à 500 l./ha
Les associations: Linuron + Monolinuron ou Chlorprophame + Diuron peuvent également être utilisées pour cet usage.

III - CELERI (après repiquage et après la reprise)
Chloroxuron 3kg500 m.a./ha - Chlorprophame 2kg400 m.a./ha
Linuron 0kg750 m.a./ha - Monalide 4kg000 m.a./ha
Prométryne 1kg000 m.a./ha - Linuron + Monolinuron

IV - CHOUX (sauf choux-fleurs)
Desmétryne 0kg250 m.a./ha après repiquage choux 3-4 feuilles

V - EPINARD: Lenacil 0kg800 m.a./ha incorporé juste avant le semis

VI - FRAISIER: Chloroxuron 2kg500 m.a./ha sur adventices au stade cotylédonaire.

INFORMATIONS MARAICHERES

ROUILLE DE L'AIL - Préventivement effectuer 4 traitements espacés de 10 jours avec le Manèbe 160gr m.a./hl, le Mancozèbe 240gr m.a./hl, le Propinèbe 210gr m.a./hl

MOUCHE DE L'ASPERGE - Sur les aspergeraies non encore en production, effectuer les traitements aux stades ci-après, avec les insecticides signalés dans l'édition spéciale:
1°- à la sortie des turions; 2°- lorsque la tige a 30-35cm; 3°- à son épanouissement

MILDIOU DE LA BETTE ET DE LA BETTERAVE - En culture irriguée traiter préventivement au stade 1 feuille à l'aide du Manèbe 240gr m.a./hl.

MILDIOU DU CHOU ET AUTRES CRUCIFERES - Traiter préventivement les semis avec le Manèbe, le Zinèbe ou le Mancozèbe à raison de 160gr m.a./hl.
Altise: dès leur apparition traiter avec l'un des insecticides préconisés pour la "Méligèthe du colza".

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des cultures maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX